

COMMUNE D'UZESTE

Tél. 05.56.25.33.11 - Mail : mairie-uzeste@wanadoo.fr

**INTERDICTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE COMMUNAL**

Arrêté n° 29/2026

Le Maire de la commune d'UZESTE (Gironde),

- **Vu** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-3,
- **Vu** la Loi n° 82-213 du 2/3/1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **Vu** le règlement interdépartemental de la protection de la forêt contre l'incendie (RIPFI)
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 4 août 2026 plaçant le département de la Gironde en vigilance orange pour risque des feux de forêt et portant mesures de restrictions,
- **Notamment** l'article 3.1 de l'arrêté préfectoral indiquant que les espaces exposés sont les massifs forestiers, les espaces en nature de bois, forêts, landes, plantations, reboisement continus et homogènes, y compris les voies terrestres et nautiques qui les traversent ainsi que toutes les zones situées dans un périmètre de 200 m autour de ces espaces.
- **Notamment** 3.5 de l'arrêté préfectoral interdisant les manifestations festives, sportives et culturelles

Le Maire d'UZESTE

Arrête

Article 1 : Il est interdit tout rassemblement et manifestation sur tout le domaine public du territoire de la commune d'Uzeste jusqu'au 31 août 2026.

Article 2 : L'utilisation de la salle des fêtes est interdite jusqu'au 31 août 2026 ainsi que l'usage de la collégiale excepté les cérémonies religieuses.

Article 3 : Le stationnement et circulation de véhicules sur les voies et chemins communaux sont strictement interdits sauf propriétaires et ayants droits.

Article 4 : Les stationnements au stade sont formellement interdits sauf résidents

Article 5 : Il est interdit de fumer sur le domaine public communal.

Le présent arrêté est transmis à :

- . Monsieur le Sous-Préfet de LANGON,
- . Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de ST-SYMPHORIEN/VILLANDRAUT,
- . Monsieur le Chef du Centre de Secours de BAZAS,
- . Monsieur Alain DELMAS Président de l'Association « Uzeste Musical Visages Villages des Arts à l'œuvre »,

Fait à UZESTE, le 5 août 2026

Le Maire,
Fabrice QUENNET